



Listen to this article

« *Et la paix de Dieu, qui surpasse toute intelligence, gardera vos cœurs et vos pensées par le Christ Jésus.* » « *Il y a beaucoup de paix pour ceux qui aiment ta Loi, et il ne leur arrive aucun malheur.* » - Philippiens 4 : 7 ; Psaume 119 : 165.

La loi de Dieu représente la volonté de Dieu. Tous ceux qui ont l'esprit droit, qui sont bien disposés, se réjouiront à faire au mieux la volonté de Dieu. À l'origine, la volonté de Dieu était inscrite dans la nature de l'homme. Après que le péché l'eût effacée, Dieu l'écrivit sur des tables de pierre pour Israël. C'est à la justice de cette loi que les Chrétiens obéissent (les règles divines, les exigences divines, quelles qu'elles soient) dans la mesure du possible. Nous prenons plaisir à faire la volonté de Dieu.

Aimer la Loi de Dieu, ce serait donc apprécier le fait que Dieu a un grand dessein ; prendre plaisir à découvrir quelle est la volonté de Dieu ; et avoir une pleine confiance en sa justice, sa sagesse, son amour et sa puissance. Tous ceux qui agissent ainsi jouissent d'une grande paix. Ils ne comprennent pas chaque action de la justice divine, mais leur foi tient au fait que Dieu est trop sage pour se tromper. Ainsi ils ont la paix en Lui confiant leurs intérêts.

Dans ce texte, l'Apôtre fait la différence entre l'esprit et le cœur. Le cœur représente les affections. L'Apôtre insiste non seulement pour que nous ayons de bons sentiments en la matière, mais aussi pour que notre esprit soit en paix. Si, après nous être consacrés au Seigneur, nous faisons quelque chose qui viole notre conscience à quelque égard, nous nous sentirions éloignés de Lui. Notre cœur devrait alors savoir que nous pouvons nous rapprocher à nouveau du Seigneur, et nous devrions nous efforcer par la prière de nous remettre en harmonie avec Dieu et effectuer ainsi une réconciliation. Notre Seigneur a pris des dispositions en notre faveur, afin que nous ayons un Avocat auprès du Père (1 Jean 2 : 1). Celui qui a d'abord paru pour nous en la présence de Dieu est le même qui vit toujours pour intercéder en notre faveur. Ainsi, nous venons au Seigneur grâce à l'arrangement qu'Il a fait ; et nous nous réjouissons de pouvoir obtenir le pardon et la grâce pour nous aider en temps de besoin.

Le texte ne fait pas référence à notre propre paix, mais à la paix de Dieu, la paix qui nous vient de l'appréciation profonde de la puissance de Dieu, de sa bonté et de sa volonté de nous tenir par sa main droite comme ses enfants. Cette paix monte la garde continuellement, comme une sentinelle, pour arrêter toute pensée hostile ou affligeante ou toute crainte. Elle garde l'esprit du Chrétien de telle sorte qu'il a dans son cœur la paix avec le Seigneur, la communion ; et elle garde aussi son esprit, ses facultés de raisonnement, l'instruisant et l'assurant de la puissance, de la sagesse et de l'amour divins. (Pour information, voir la Manne du 1 mars)

Nous devrions demander de plus en plus la grâce, la sagesse et les fruits de l'Esprit, les occasions de servir le Seigneur et les frères, et à croître de plus en plus à la ressemblance du Fils de Dieu. Dans ces conditions, la « *paix qui surpasse toute intelligence* » promise gardera nos cœurs et nos pensées. L'égoïsme et l'ambition trouveront peu de place dans des cœurs ainsi remplis. Même dans des « eaux profondes » (Psaume 69 : 14 - KJV), la paix divine peut habiter dans nos cœurs et les garder.

La pensée de l'Apôtre semble être que ceux auxquels il s'adresse sont entrés en harmonie avec Dieu en acceptant ses conditions. Plus rien ne s'y opposant, ils sont devenus les enfants de Dieu par la foi, l'obéissance, le don de soi et la consécration jusqu'à la mort. L'Apôtre insiste pour que la paix de Dieu soit en eux et qu'elle se perpétue. Ils doivent être gardés par cette paix. L'expression « *par le Christ Jésus* » suggère que, de même que nous sommes entrés dans cette paix par notre grand Avocat, de même nous ne pouvons conserver cette paix que s'Il continue à être notre Avocat ; autrement, par les imperfections de la chair, nous serions continuellement en discordance.

« *Approchons-nous donc avec assurance du trône de la grâce, afin d'obtenir miséricorde et de trouver grâce pour être secourus dans nos besoins.* » (Hébreux 4 : 16). Ainsi, lorsque nous venons chaque jour et disons : « *Pardonne-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés* », nous demeurons dans la paix, car nous avons ce grand Avocat. Par conséquent, cette paix demeure — un approvisionnement continu de grâce par le grand Avocat.

WT1911 p4898

[Retour au sommaire](#)